LA MISE EN PLACE

Qui doit être responsable de la mise en place de ce nouveau régime et quand les résultats seront-ils apparents?

Il n'est pas possible de donner de réponses détaillées à ces questions pour le moment. Le dernier chapitre du rapport du bureau d'études est réservé à ce sujet, mais à part les recommendations concernant l'organisation de la mise en place, ces commentaires sont d'une nature très générale. Nous nous efforcerons donc ici de donner des réponses plus spécifiques en ce qui concernent les projets déjà en cours ou prévus pour un avenir proche. Nous nous proposons également de publier plus tard des mises au point à intervalles réguliers pendant la période intérimaire pour vous informer de projets spéciaux, annoncer des décisions ou discuter de certains problèmes.

Qui est responsable?

Au risque d'être banal, nous pensons qu'il est important de répéter que l'introduction du nouveau régime est la responsabilité personnelle de tous ceux qui prennent part à la gestion du Ministère. Il est aisé d'élaborer de nouveaux formulaires ou de nouveaux procédés et d'apprendre par la suite à les utiliser. Mais la mise en place du nouveau régime ne sera complète que lorsque nous aurons appris à penser à nos responsabilités d'une manière nouvelle: c'est-à-dire à relier les objectifs aux tâches et les tâches aux ressources et à accepter la responsabilité des dépenses et des résultats obtenus.

Deux comités assumeront la tâche de la mise en place du nouveau régime de gestion financière. D'abord, un Comité directeur, sous la présidence de M. Starnes, Sous-Secrétaire adjoint à l'administration. Le Comité directeur se compose en outre de:

- M. T.H. Bennett, Directeur-général des finances et de l'Administration
- M. F.M. Tovell, Directeur-général du Personnel
- M. M.N. Bow, Chef de la Direction du Désarmement
- M. D.B. Dewar, Chef, Direction des Programmes I, Conseil du Trésor
- M. B.A. Keith, Chef des Services d'Inspection
- M. A. de W. Mathewson, Chef des Services centraux de Planification
- M. L.J. O'Toole, Secrétaire

Le Comité directeur est la cheville ouvrière du programme. Il dirige les efforts d'un Comité de travail, examine les progrès, approuve les résultats des projets individuels et assure la direction du programme de perfectionnement du personnel du Ministère. Ce comité prend également les décisions de principe, étudie l'acceptabilité des réformes proposées par le bureau d'études,